

MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

MAIRIE DE MOULT

AMENAGEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAL A USAGE D'ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES ET CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

RC.1 IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Identification de la Collectivité qui passe le marché :

Mairie de Moulton

6 rue Pierre Cingal – 14370 MOULT

Tél : 02.31.27.94.30

Mail : finances@mairie-mc.fr

Jours et horaires d'ouverture :

- lundi et vendredi : 16h-18h
- mardi, mercredi, jeudi : 9h – 12h / 14h-17h
- samedi : 9h – 12h

Contenu du dossier de consultation qui sera transmis aux candidats :

- Règlement de consultation
- projet de marché (acte d'engagement, CCAP, CCTP)

Modalités de remise des offres :

Les offres seront déposées sur le profil acheteur de la collectivité, à l'adresse suivante : <https://www.uamc14.org/moultonchicheboville>

RC.2 OBJET DU MARCHE

Objet du marché :

L'opération consiste en l'aménagement d'un ancien bâtiment agricole en deux parties distinctes :

- Aménagement de l'atelier communal (partie vestiaire/espace de vie et partie stockage/garage)
- Aménagement d'une cuisine centrale d'une capacité minimum de 300 repas quotidiens

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est de 200 000€ HT.

Forme du marché :

Il s'agit d'un marché unique ferme en procédure adaptée avec remise de prestations.

Contenu de la mission qui sera confiée :

Conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 et son décret d'application n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatifs à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

MISSIONS DE BASE/VISA

MISSIONS COMPLEMENTAIRES : éventuellement OPC.

Durée prévisionnelle du marché : 12 mois

Etudes courant 2021.

RC.3	RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
------	--

Conditions relatives au marché :

Les variantes au CCTP sont autorisées sous réserve d'être proposées au moment de l'offre.

Il sera exigé du titulaire une caution ou une retenue de garantie.

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique.

Une convention de cotraitance pourra être annexée au contrat de maîtrise d'œuvre.

Conditions de participation :

La consultation est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel (le contractant) ou sous la forme d'un groupement (les cocontractants).

Si le (ou les) candidat(s) envisage(nt) pour cette opération de faire appel à d'autres compétences que celle demandée, ils les feront connaître lors de la candidature.

Composition du dossier de candidature :

- Une note de présentation du candidat et/ou de l'équipe avec compétences de chaque membre et moyens de chaque membre.

- le maître d'œuvre devra fournir des références d'opérations de bâtiments publics qu'il juge représentatives et qui sont en rapport avec l'objet de la présente consultation (en terme de fonctions, d'échelle et d'ambiances). Ces références devront faire apparaître leur dimension environnementale.

Ces références devront faire apparaître :

- * photos intérieures et extérieures des équipements, les plans fonctionnels, les détails constructifs, les ambiances intérieures...
- * les coordonnées du maître d'ouvrage
- * la surface du projet, son coût
- * le lieu et les dates de réalisation
- * la mission exacte remplie (études, conception, réalisations)

Elles seront au nombre de 5 références maxi.

- lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- copie du ou des jugements prononcés à cet effet, si le candidat est en redressement judiciaire
- déclaration du candidat (DC2 ou déclaration sur l'honneur).

Composition de l'offre :

L'offre sera composée :

- d'une remise de prestations de niveau ESQUISSE comprenant :
 - * un plan de masse permettant de comprendre l'implantation du bâtiment.
 - * un plan d'aménagement fonctionnel du bâtiment au 1/200
 - * une perspective faisant apparaître le projet depuis la rue
 - * vérification de l'adéquation entre le projet présenté et l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage,
 - * une note explicative succincte du projet proposé.
- d'une proposition de contrat et d'honoraires en réponse au dossier de consultation (AE et ses annexes 1 et 2 à remplir)

Justifications à produire pour l'attribution du marché

- attestations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents (NOTI2)
- documents ou attestations figurant à l'article R324.4 du code du Travail :
 - * justificatif de l'inscription au registre de la profession
 - * attestation sur l'honneur que les salariés sont employés régulièrement au regard des articles L143.3, L143.5 et L620.3 *(ces justifications seront à produire dans un délai de 15 jours à compter de la date où le(s) candidat(s) a (ont) été informé(s) de l'attribution possible du marché. S'il(s) ne peut (peuvent) le faire, le marché ne pourra pas lui (leur) être attribué.)*

RC.4	PROCEDURE
------	-----------

Procédure de passation :

Procédure adaptée (art 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Déroulement :

Publicité adaptée.

Remise des offres

Examen des offres par la commission d'ouverture des plis

Sélection des candidats admissibles par la commission

Attribution du marché par l'assemblée délibérante

Date limite de réception des offres :

Le 13 août 2021 à 12h

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de :

- pertinence du projet au regard de l'esquisse et de la note explicative (40%)
- respect de l'enveloppe financière allouée par le maître d'ouvrage (40%)
- proposition de délais d'exécution de chaque élément de mission (10%)
- honoraires (10%)

Délai de validité des offres :

120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi de l'avis de publicité à la publication : 1^{er} juillet 2021